Nations Unies S/2021/1029

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2021
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191(2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le soixante-seizième à être soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, du paragraphe 10 de sa résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2191(2014), du paragraphe 5 de sa résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de sa résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de sa résolution 2393 (2017), du paragraphe 12 de sa résolution 2401 (2018), du paragraphe 6 de sa résolution 2449 (2018), du paragraphe 8 de sa résolution 2504 (2020), du paragraphe 3 de sa résolution 2533 (2020) et du paragraphe 5 de sa résolution 2585 (2021). Dans les quatre dernières résolutions citées, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui soumettre au moins tous les 60 jours un rapport sur l'application de ses résolutions par l'ensemble des parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations communiquées sont fondées sur des données auxquelles les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des renseignements provenant de sources gouvernementales syriennes et d'autres sources pertinentes. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur les mois d'octobre et novembre 2021.

II. Principaux faits nouveaux

Points essentiels

1. Les violences – frappes aériennes, tirs d'artillerie croisés et affrontements limités – se sont poursuivies dans la zone de désescalade d'Edleb, dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Le nombre de cas de maladie à coronavirus COVID-19 est demeuré élevé.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé 78 attaques, au cours desquelles au moins 97 civil(e)s (dont

Merci de recycler

7 femmes et 27 enfants) ont été tué(e)s. En outre, au moins 127 civil(e)s (dont 14 femmes et 37 enfants) ont été blessé(e)s.

3. L'activité a repris le 10 septembre à la station de pompage d'Alouk et Hassaké a été approvisionnée en eau à compter du 13 septembre. Mais à compter du 19 novembre, la station a de nouveau tourné au ralenti en raison d'un approvisionnement insuffisant en électricité, avant de cesser de fonctionner complètement le 26 novembre.

4. Quelque 4,5 millions de personnes, dans tout le pays, ont besoin d'une assistance pendant la saison hivernale, ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à l'an passé, les besoins ayant été exacerbés par des déplacements prolongés de population, la crise économique et la pandémie de COVID-19. Les partenaires humanitaires prévoient de venir en aide à 3,6 millions de personnes, qui se trouvent principalement dans des camps, des refuges et des implantations sauvages, mais aussi en altitude élevée ou dans des zones enneigées.

5. Les taux de transmission de la COVID-19 sont demeurés élevés, aggravant encore une situation humanitaire déjà catastrophique. Une flambée à la fin du mois d'août s'est traduite par un nombre de tests positifs supérieur à 1 000 par jour. À la date de l'établissement du présent rapport, seuls 2,9 % de la population du pays présentaient un schéma vaccinal complet.

6. Les civil(e)s ont continué de pâtir de la crise économique dans tout le pays. La situation en matière de sécurité alimentaire s'est détériorée. C'est en octobre qu'on a enregistré les prix les plus élevés – sur une base mensuelle − pour un panier alimentaire standard depuis que le suivi a débuté, en 2013. Les prix alimentaires ont augmenté de 128 % par rapport à la même période l'an passé. L'approvisionnement en carburant s'est contracté, d'où des hausses de prix, avec des répercussions sur la disponibilité des transports.

7. L'assistance humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'est poursuivie dans tout le pays. Dans les 14 provinces, le Programme alimentaire mondial a fourni une aide alimentaire à 5,3 millions de personnes en octobre et à 5,2 millions de personnes en novembre.

8. L'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Dans le nord-ouest, les 9 et 10 décembre, une deuxième livraison a pu être effectuée dans un entrepôt de Sarmada, à travers les lignes de front, par le Programme alimentaire mondial, et une assistance multisectorielle a pu être fournie – alimentaire et nutritionnelle au bénéfice de 43 500 personnes supplémentaires, complétée par des articles en provenance du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Fonds Nations Unies pour l'enfance. L'ONU a poursuivi l'élaboration d'un plan d'exécution d'opérations interorganisations régulières et prévisibles à travers les lignes de front dans le nord-ouest, aux fins de la prestation d'une assistance multisectorielle pendant six mois. Au cours de la période considérée, 21 convois composés de 1 900 camions sont parvenus en République arabe syrienne depuis la Turquie dans le cadre d'opérations transfrontières, tous par le point de passage de Bab el-Haoua. Dans le nord-est, de janvier à octobre, 1 746 camions

transportant de l'aide humanitaire ont franchi les lignes, soit une moyenne de 174 par mois. En octobre et novembre, l'Organisation mondiale de la Santé a acheminé à travers les lignes de front deux cargaisons de vaccins contre la COVID-19 et de vaccins de base, représentant un poids total de 6 784 kilogrammes. Du 1er janvier à la mi-novembre, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a appuyé des livraisons à travers les lignes de front pour un montant total de 4,9 millions de dollars. D'autres organismes des Nations Unies ont eux aussi fourni une assistance à travers les lignes.

Point de la situation humanitaire

3. Les hostilités se sont poursuivies dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, le nombre de cas de COVID-19 demeurant par ailleurs élevé. Dans la zone de désescalade d'Edleb et dans les zones environnantes, des civil(e)s, parmi lesquel(le)s des femmes et des enfants, ont été tué(e)s ou blessé(e)s par des frappes aériennes et des bombardements intermittents. Le 20 octobre, les bombardements qui ont frappé Ariha, dans la province d'Edleb, ont tué 13 civil(e)s, dont 2 femmes et 1 fille, et blessé 21 civil(e)s, dont plusieurs écoliers.

4. Les tirs d'artillerie croisés et les affrontements entre groupes d'opposition armés et forces gouvernementales et progouvernementales de part et d'autre des lignes de contact dans la zone de désescalade d'Edleb se sont poursuivis, en particulier au sud de l'autoroute M4 dans la province d'Edleb, à Tell Rifaat dans la province d'Alep, à Aïn Issa dans la province de Raqqa et à Tell Tamr dans la province de Hassaké. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, plus de 2,8 millions de personnes, dont nombre de femmes et d'enfants, étaient toujours déplacées. La situation instable en matière de sécurité s'est également répercutée sur l'accès des femmes et des adolescentes à des soins de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux services spécialisés dans la violence fondée sur le genre, vitaux pour elles.

5. Au cours de la période considérée, les attaques ont également perturbé les opérations humanitaires. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, des hostilités ont eu lieu à proximité d'entrepôts de l'ONU et de partenaires, de voies d'acheminement et de points de distribution. Il a également été fait état de plusieurs incidents le long d'itinéraires logistiques, notamment ceux qui étaient empruntés par les convois devant traverser des lignes de front. Le 11 octobre, une explosion s'est produite à Afrin, près du marché Souk el-Hal, à proximité d'un bâtiment occupé par un partenaire opérationnel du Programme alimentaire mondial (PAM). Le 16 octobre, une attaque a eu lieu à 600 mètres de l'entrepôt du PAM à Sarmada, qui a endommagé le bâtiment d'un partenaire d'exécution. Le 25 octobre, une autre attaque a été menée à 200 mètres des locaux de partenaires d'exécution de l'ONU à Dana. Le 4 novembre, un partenaire coopérant du PAM a suspendu ses distributions alimentaires à Boulbol, dans la province d'Alep, en raison de préoccupations liées à la sécurité. Ce partenaire a repris ses activités dans la zone le 22 novembre, à la suite de consultations prolongées avec les autorités et les parties prenantes locales. Le 19 novembre, des tirs d'artillerie visant Afrin ont endommagé un bureau d'une organisation non gouvernementale (ONG) et tué ou blessé plusieurs civil(e)s.

6. Dans le nord et le nord-est de la République arabe syrienne, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès de manière fiable à une eau potable en quantité suffisante. Cela s'explique par divers facteurs, notamment la baisse sans précédent du niveau de l'Euphrate, des précipitations irrégulières et faibles, la capacité opérationnelle réduite de la station de pompage d'Alouk et des perturbations du réseau de distribution d'eau. La prévalence des maladies transmises par l'eau dans les zones touchées a augmenté, mettant à rude épreuve un système de santé publique déjà

affaibli par des années de crise et saturé par la pandémie de COVID-19. La faiblesse des précipitations et la réduction brutale de l'irrigation ont également entraîné la perte de récoltes et de moyens de subsistance agricoles. Pour la première fois en trois décennies, le réservoir du barrage d'el-Douissat, dans l'ouest d'Edleb, était presque complètement asséché en novembre.

7. Le pompage a repris le 10 septembre à la station d'Alouk, et Hassaké a de nouveau été approvisionnée en eau. L'équipe technique de la Direction des ressources en eau a eu accès à la station à compter du 12 septembre pour y réaliser des travaux d'entretien. Mais à partir du 19 novembre, la station a fonctionné au ralenti en raison d'un approvisionnement en électricité insuffisant ; le 26 novembre, elle a complètement cessé de fonctionner, avec des répercussions sur l'accès de 500 000 personnes à l'approvisionnement en eau.

8. Des perturbations de l'approvisionnement en eau potable et agricole ont encore été signalées dans la ville de Bab et ses environs, touchant quelque 185 000 personnes. Bab figure parmi les principaux sous-districts à avoir fait état de maladies transmises par l'eau, phénomène observé dans l'ensemble du pays depuis mars 2017. L'ONU est demeurée mobilisée pour faire en sorte que l'approvisionnement en eau de la ville de Bab puisse reprendre à partir de la station d'Aïn el-Beïda.

9. À l'échelle du pays, quelque 4,5 millions de personnes ont un besoin urgent d'assistance pendant l'hiver, nombre en augmentation de 12 % par rapport à l'année dernière en raison des déplacements de personnes, de la crise économique et de la pandémie de COVID-19. Les évaluations des besoins humanitaires ont fait apparaître que 90 % des familles déploraient un accès réduit aux articles non alimentaires tels que le combustible de chauffage, les couvertures et les habits d'hiver. Dans le nord-ouest du pays, 1,7 million de personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, vivent dans des camps, souvent dans des refuges surpeuplés, dans des vallées sujettes aux inondations ou à flanc de collines rocheuses exposées aux éléments. À l'extérieur des camps, on dénombre environ 1 million d'autres déplacé(e)s.

10. Dans le sud, l'accès à Deraa el-Balad et aux villes de la province de Deraa a repris. L'ONU et ses partenaires humanitaires font actuellement procéder à des évaluations sectorielles rapides et reprennent l'exécution des programmes courants. À la suite d'une interruption de deux mois due à l'intensification des hostilités, le PAM a repris les distributions de produits alimentaires mensuelles au bénéfice de 450 000 personnes. Les déplacements des civil(e)s ont également repris un tour relativement plus normal. Des dommages importants aux infrastructures publiques et à des bâtiments résidentiels, ainsi que les risques liés à la présence d'explosifs et d'autres préoccupations en matière de sécurité compromettent encore le retour et les déplacements de civil(e)s. Quelque 3 700 personnes déplacées ne sont toujours pas en mesure de regagner leur domicile, gravement endommagé. À Deraa el-Balad, quelque 1 200 structures résidentielles ont subi des dégâts ou ont été détruites, avec des répercussions sur quelque 18 000 personnes. La situation du logement, déjà désastreuse, s'en trouve encore aggravée dans la province de Deraa, où 15 % des biens résidentiels avaient déjà été déclarés inhabitables avant les hostilités récentes.

11. Le 21 novembre, près de 57 600 personnes, dont 94 % de femmes et d'enfants, se trouvaient encore au camp de Hol. Les conditions de sécurité à l'intérieur du camp ont continué de se détériorer, 84 meurtres ayant été signalés depuis janvier. Le 12 novembre, des hommes armés ont attaqué la zone de réception du camp de Hol, où 36 personnes vulnérables avaient trouvé refuge, tuant 2 Iraquiens et blessant d'autres personnes. Nombre de femmes ont fait état de violences physiques ou ont déclaré avoir été battues pendant ces attaques. Les familles qui restaient encore dans la zone de réception ont été relogées, et l'ONU et ses partenaires leur ont fourni des articles non alimentaires essentiels. L'attaque aurait endommagé trois ambulances, un

hôpital militaire de campagne et une structure médicale recevant l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). L'accès des résidents du camp à l'alimentation, aux soins médicaux, à de l'eau propre, à la protection et à d'autres services de base demeurait limité. La COVID-19 est devenue une préoccupation dans le camp. Des menaces et des attaques régulières contre les travailleur(se)s humanitaires, notamment contre le personnel d'encadrement du camp, ont contraint certaines organisations à suspendre leur programme d'aide, compromettant l'accès aux services les plus essentiels. L'ONU a continué d'aider à assurer la sécurité dans le camp, d'une manière qui ne mette pas en danger les résident(e)s, ne porte pas atteinte à leurs droits et ne restreigne pas l'accès humanitaire.

12. Daech, désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité, a continué de lancer des attaques dans les provinces de Deïr el-Zor et de Hassaké et dans la partie est de la province rurale de Homs. Les forces gouvernementales et progouvernementales ont lancé des opérations contre Daech en de multiples points, dans la partie centrale du désert de Syrie. Les Forces démocratiques syriennes ont elles aussi continué à lutter contre Daech.

13. L'ONU n'est toujours pas parvenue à accéder aux 12 000 personnes qui vivent à Roukban. Les habitants de la région de Roukban continuent de vivre dans des conditions épouvantables : leur accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux autres services de base est limité. L'ONU a continué de plaider pour qu'un accès humanitaire soit immédiatement mis en place et pour qu'une aide parvienne sans délai aux personnes qui se trouvent toujours dans le camp.

14. Les taux de transmission de la COVID-19 en République arabe syrienne sont demeurés élevés et le sont probablement bien plus que les chiffres officiels ne le laissent entendre ; au 13 novembre, le taux de décès des malades de la COVID était de 3,5 %. La pandémie a toujours pour effet de compromettre de façon disproportionnée les perspectives sociales et économiques des femmes. Une quatrième flambée depuis la fin du mois d'août s'est traduite par une augmentation du nombre des tests positifs enregistrés chaque jour, à savoir plus de 1 000. Les taux de décès mensuels sont au plus haut depuis le déclenchement de la pandémie dans le pays et le système de soins de santé, déjà mis à rude épreuve par plusieurs années de conflit, ne peut faire face. Les capacités de laboratoire demeurent insuffisantes et le matériel médical et les équipements de protection, tout comme l'oxygène, se font rares. La flambée actuelle empêche en outre les femmes et les adolescentes d'accéder aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris les services de santé maternelle.

15. La vaccination est en cours dans l'ensemble de la République arabe syrienne. Au 13 novembre, le pays avait reçu 3,96 millions de doses de vaccin contre la COVID-19, dont 2,1 millions entre la mi-octobre et le début de novembre. Le 4 novembre, un chargement de 108 000 doses de vaccin, dont l'acheminement avait été facilité par le COVAX, est parvenu dans le nord-ouest. Le 5 novembre, la République arabe syrienne a reçu 1,35 million de doses de vaccin avec l'aide du COVAX, à distribuer dans toutes les provinces, y compris dans le nord-est, en fonction du taux d'utilisation et des stocks de vaccin disponibles. Les doses en question faisaient partie d'un micro-plan destiné à l'ensemble du pays et sont venues compléter les 358 000 doses obtenues par l'intermédiaire du COVAX qui avaient été acheminées par le nord-ouest le 3 septembre. Une campagne de vaccination engagée progressivement par le Ministère de la santé en novembre se poursuivra en décembre. Des doses en nombre insuffisant, les difficultés logistiques, la situation en matière de sécurité et les hésitations suscitées par le vaccin font que les taux de vaccination demeurent peu élevés, mais l'approvisionnement en vaccin devrait s'améliorer, en grande partie grâce au COVAX. Les partenaires sanitaires évoluent actuellement de

modalités de vaccination reposant sur des équipes fixes vers un recours accru à des équipes mobiles, susceptibles de fournir un service de proximité. Au 13 novembre, seuls 2,9 % de la population présentaient un schéma vaccinal complet, 4,5 % ayant reçu au moins une dose.

16. La crise économique a continué d'avoir des répercussions sur les civil(e)s dans l'ensemble du pays. En octobre, selon le PAM, la situation en matière de sécurité alimentaire n'avait jamais été aussi mauvaise depuis un an. Plus de la moitié des ménages interrogés ont fait état d'une consommation alimentaire inadéquate, en augmentation de 11 % depuis septembre. Le mois d'octobre a également été celui où le prix du panier alimentaire standard calculé sur une base mensuelle a été le plus élevé depuis que le suivi a débuté en 2013. Les prix alimentaires ont augmenté de 15 % en six mois et de 128 % par rapport à la même époque l'an dernier. Cela est principalement imputable à une décennie de conflit et de déclin économique, phénomène encore aggravé par les pénuries de combustible, ainsi qu'à une augmentation de 30 % des prix des produits de base à l'échelle mondiale en comparaison de la même époque l'an passé.

17. La situation en matière d'approvisionnement en combustibles a continué d'empirer dans l'ensemble du pays, les pénuries entraînant une hausse des prix. En conséquence, certains chauffeurs de véhicules de transport public ont choisi de vendre leurs allocations subventionnées de carburant sur les marchés informels plutôt que d'offrir leurs services de transport. Les pénuries de carburant et des coupures d'électricité prolongées se répercutent également sur la prestation des services de base, notamment dans les structures de santé. La livre syrienne s'est dépréciée de 33 % en un an. La crise économique et la réduction des dépenses familiales qui en résulte ont une incidence disproportionnée sur la mobilité et l'accès aux services de base des femmes et des filles, notamment pour ce qui est des services de santé reproductive et de protection.

Point de la situation générale

18. Du 18 au 22 octobre, à Genève, mon Envoyé spécial pour la République arabe syrienne a organisé la sixième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle dirigée et contrôlée par les Syriens sous les auspices de l'ONU. Conformément au mandat et au règlement intérieur principal de la Commission, les membres de l'organe restreint ont examiné des projets de texte constitutionnel axés sur quatre principes : souveraineté, indépendance et intégrité territoriale de la République arabe syrienne ; l'armée, les forces armées, la sécurité et le renseignement ; l'état de droit ; le terrorisme et l'extrémisme. Toutefois, les coprésidents n'ont pas pu se mettre d'accord sur un dispositif propre à faire progresser les délibérations plus avant.

19. À la suite de la sixième session, mon Envoyé spécial a redoublé d'efforts dans son engagement diplomatique auprès des parties syriennes et des interlocuteurs régionaux et internationaux, avec pour objectif de parvenir à un accord sur un dispositif fonctionnel qui aiderait la Commission constitutionnelle à s'acquitter de son mandat de rédaction. Dans le cadre de l'ensemble de ses activités de nature politique, mon Envoyé spécial a également continué d'insister sur l'importance d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale, sur la nécessité de progresser dans le règlement du dossier crucial des personnes détenues, enlevées ou disparues, rappelant aussi combien il était important de mettre au point un ensemble de mesures concrètes, d'application mutuelle et réciproque grâce à la mobilisation d'acteurs internationaux, l'objectif étant d'élargir la portée du processus politique et de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité.

20. Mon Envoyé spécial et son adjointe ont continué de mobiliser le Comité consultatif des femmes syriennes, organisant une réunion du groupe près de Genève au cours du cycle à l'examen. Appelant instamment de leurs vœux des avancées dans le processus politique, les membres du Comité consultatif ont continué de dispenser des avis s'agissant des répercussions du conflit sur les Syriens et de souligner combien il était important de parvenir à des arrangements institutionnels effectifs pour garantir la protection des femmes et leur pleine participation à l'avenir de la République arabe syrienne.

Protection

21. Dans l'ensemble de la République arabe syrienne, les civil(e)s ont continué de subir les conséquences directes et indirectes du conflit armé et de la violence. Du 1er octobre au 20 novembre, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a recensé, dans le cadre des hostilités, 78 attaques, qui ont fait au moins 97 morts parmi les civil(e)s, dont 7 femmes et 27 enfants. En outre, au moins 127 civil(e)s (dont 14 femmes et 37 enfants) ont été blessé(e)s. Les hostilités ont pris la forme de frappes aériennes, de frappes terrestres et d'attaques menées au moyen d'engins explosifs improvisés ou de restes explosifs de guerre, ainsi que d'affrontements armés et d'assassinats ciblés.

22. Les activités militaires et les violences perpétrées par les parties au conflit ont continué de faire payer un lourd tribut aux civil(e)s et aux biens civils. Nombre de ces attaques semblaient viser des civil(e)s ou ont été menées à proximité de lieux à caractère civil, comme des zones résidentielles et des marchés locaux.

23. Dans le sud, le Gouvernement de la République arabe syrienne a poursuivi sa campagne axée sur la sécurité dans les zones rurales de la province de Deraa, ce qui a abouti à la conclusion de plusieurs nouveaux accords avec d'ex-membres de groupes d'opposition armés non étatiques, similaires à l'accord conclu avec des groupes locaux à Deraa el-Balad en septembre. Il a de nouveau été fait état d'atteintes à la sécurité. Le HCDH a continué de recueillir des informations au sujet d'assassinats ciblés de civil(e)s et d'ex-membres de groupes d'opposition armés non étatiques. La plupart de ces attaques ont été menées par des personnes non identifiées.

24. Les parties au conflit ont continué de placer des individus en détention arbitraire dans les zones qu'elles contrôlent. Dans la plupart des cas au sujet desquels le HCDH a recueilli des informations, les détenu(e)s n'étaient pas informé(e)s des motifs de leur détention ni de leurs droits à une procédure régulière. Leur famille ne pouvait obtenir d'informations quant à l'endroit où ils (elles) se trouvaient, ce qui faisait craindre, dans certains cas, que la détention en question constitue en fait une disparition forcée. Les conditions dans les lieux de détention demeurent souvent mauvaises, avec un accès limité des personnes détenues à des soins de santé.

25. Les parties au conflit ont continué de s'en prendre systématiquement aux civil(e)s (meurtres, privation arbitraire de liberté, torture, mauvais traitements et enlèvements notamment) et ont continué de violer les droits des civil(e)s à la liberté de mouvement, à la liberté d'expression, et à la liberté de réunion pacifique et d'association. Les femmes et les filles demeurent exposées à de multiples formes de violence fondée sur le genre, notamment le mariage précoce.

26. En raison des hostilités, il a été difficile pour les civil(e)s d'accéder aux soins de santé et à l'éducation. Les parties au conflit ont continué d'intimider et de cibler systématiquement les civil(e)s, notamment les professionnel(le)s de l'éducation, de la santé et des médias ainsi que le personnel humanitaire.

27. Au cours de la période considérée, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a procédé à des vérifications au sujet de plusieurs actes d'hostilité qui

s'étaient traduits par des dégâts causés à des structures éducatives. Le 20 octobre, des tirs d'artillerie ont endommagé l'école primaire Maarzal dans la ville du même nom, dans la province d'Edleb. D'autres faits doivent encore être confirmés dans le cadre du mécanisme de surveillance et de communication de l'information des Nations Unies.

28. Pour la période considérée, une attaque ayant visé le personnel de santé a été signalée dans le cadre du système de surveillance des attaques visant les services de santé de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le 30 octobre, un engin explosif improvisé fixé sur le véhicule d'une gynécologue a explosé à Sanameïm, dans la province de Deraa, blessant grièvement cette personne. Au cours de la période considérée, aucune attaque visant des structures de santé n'a été signalée dans le nord-ouest de la République arabe syrienne.

Intervention humanitaire

29. Les organismes des Nations Unies présents sur place et leurs partenaires ont continué d'apporter une aide humanitaire dans l'ensemble de la République arabe syrienne (voir tableau 1). Le PAM a fourni une assistance alimentaire à 5,3 millions de personnes en octobre et à 5,2 millions de personnes en novembre, dans les 14 provinces. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a apporté son appui à 126 centres opérationnels (de quartier ou annexes) et a fait appel aux services de plus de 2 800 volontaires de proximité, qui ont fourni des services et une assistance intégrés en matière de protection à 532 000 personnes suscitant la préoccupation. En octobre, des équipes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs formées par le Service de la lutte antimines ont organisé des séances d'information à l'intention de plus de 5 500 civil(e)s, afin d'encourager les habitants des lieux où se trouvait le plus grand nombre d'engins explosifs à prendre des précautions. Toujours en octobre, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni de l'eau potable à 928 000 personnes, amélioré l'accès aux services d'assainissement de 154 000 autres, et fourni une assistance sanitaire à 155 000 personnes. À l'appui de la préparation en vue de la période hivernale, l'UNICEF a fourni une assistance pécuniaire à plus de 7 100 familles totalisant 18 100 enfants à Alep, dans le Rif-Damas et à Hama. L'ONU a continué d'épauler l'action menée face à la COVID-19 dans tout le pays, notamment en renforçant les capacités de surveillance et de diagnostic, en procédant à l'acquisition de fournitures et de matériel médical essentiels, en accompagnant la préparation clinique, en assurant la prestation de services de santé indispensables, en favorisant les mesures de protection dans les écoles, en cherchant à favoriser l'acceptation du vaccin par la population et en appuyant les campagnes de vaccination.

Tableau 1
Nombre moyen de personnes secourues chaque mois par l'ONU et d'autres organisations, toutes modalités confondues, en République arabe syrienne : octobre et novembre 2021

Entité	*Nombre moyen de personnes secourues par mois*
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	979 500[a]
Fonds des Nations Unies pour la population	251 400
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	137 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	204 800
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	123 300

Entité	*Nombre moyen de personnes secourues par mois*
Organisation internationale pour les migrations	190 000
Organisation mondiale de la Santé	544 600
Programme alimentaire mondial	5 247 000
Programme des Nations Unies pour le développement	5 965
Service de la lutte antimines	5 795[a]

[a] En raison du délai imparti pour l'établissement du présent rapport, on ne disposait que des données relatives au mois d'octobre.

30. Sur le territoire de la République arabe syrienne, l'assistance fournie par les organismes des Nations Unies a pris diverses formes, notamment l'assistance alimentaire fournie par le PAM à 3,9 millions de personnes en octobre et à 3,9 millions d'autres en novembre ; le HCR a quant à lui apporté à 274 000 personnes des articles de protection, des abris et des articles de secours essentiels. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est venue en aide à 42 300 personnes au moyen de ses programmes ordinaires. L'UNICEF et l'OMS ont apporté leur appui au Ministère de la santé dans le cadre d'une campagne nationale de vaccination contre la polio menée en octobre, dont ont bénéficié près de 2,5 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans, dans toutes les provinces de la République arabe syrienne. Le Service de la lutte antimines a mené 12 missions d'évaluation dans la Ghouta occidentale, dans le Rif-Damas, ainsi que dans des zones agricoles et résidentielles, afin de délimiter les zones à déminer, a déployé une équipe d'évaluation dans le camp de Yarmouk, au sud de Damas, et a lancé un programme éducatif sur les risques associés aux engins explosifs à l'intention des résidents des camps. L'UNICEF a dispensé une formation aux risques causés par les mines à 124 000 personnes et fourni de l'eau potable à 428 000 personnes dans 7 sites et des services sanitaires dans 92 sites à plus 119 000 personnes, dont 107 000 enfants. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a fourni une assistance pécuniaire à 409 600 réfugiés palestiniens, ainsi que des articles alimentaires à 90 000 réfugiés palestiniens et des articles non alimentaires à 15 000 réfugiés palestiniens.

31. Dans le cadre de l'aide humanitaire acheminée vers le nord-ouest de la République arabe syrienne, le PAM a fourni une assistance alimentaire à 1,3 million de personnes par mois en octobre et en novembre. Pour répondre au besoin d'hébergement pressant des personnes déplacées et des communautés d'accueil, le HCR a prêté assistance à 84 000 personnes dans les provinces d'Edleb et d'Alep au moyen de 11 convois transfrontières. L'Organisation internationale pour les migrations a apporté une assistance multisectorielle à 237 000 personnes. En octobre, l'UNICEF a prêté assistance à 531 000 personnes au moyen du mécanisme transfrontière, assuré une formation aux risques causés par les mines à 10 000 personnes, approvisionné en eau potable 500 000 personnes dans 7 sites, et fourni des services de santé dans 11 sites à plus de 36 000 personnes, dont plus de 17 000 étaient des enfants. Le FNUAP a fourni des bons électroniques à plus de 54 000 femmes enceintes ou allaitantes afin qu'elles puissent se procurer des articles d'hygiène et a fourni des services à 6 600 femmes et filles en matière de prévention et de traitement du cancer du sein. Le FNUAP a également apporté un appui à plus 502 000 femmes sous la forme de services vitaux de santé reproductive et axés sur la violence de genre.

Fourniture et suivi de l'assistance transfrontière

32. Comme pour les programmes d'aide organisés depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, les livraisons transfrontières sont effectuées

conformément aux principes humanitaires et sur la base d'évaluations indépendantes des besoins. En réponse aux besoins définis par l'évaluation annuelle des besoins multisectoriels, ainsi que par les évaluations régulières auxquelles il est procédé pendant les opérations de suivi, l'ONU organise des convois transfrontières en coordination avec les partenaires humanitaires.

33. L'aide acheminée au moyen du mécanisme transfrontière des Nations Unies fait l'objet d'un contrôle tout au long de l'itinéraire, qui s'effectue à quatre niveaux distincts : a) à la frontière par le mécanisme transfrontière des Nations Unies ; b) dans les entrepôts situés en République arabe syrienne ; c) aux points de distribution ; d) après la distribution aux bénéficiaires. En octobre et en novembre, le mécanisme a surveillé et confirmé la nature humanitaire de 21 convois comprenant 1 900 camions. Quelque 78 % des articles constitutifs de l'assistance fournie par les Nations Unies qui sont parvenus dans le nord-ouest de la République arabe syrienne étaient de nature alimentaire ; les articles non alimentaires, notamment l'équipement pour les abris et la préparation en vue de la saison hivernale, représentaient 20 % du volume total. Le reste de l'aide était constitué de fournitures sanitaires, notamment des doses de vaccin contre la COVID-19 et du matériel scolaire. Les systèmes des organismes de Nations Unies mis en place pour garantir la transparence et la mise en jeu des responsabilités sont adaptés aux besoins opérationnels au cas par cas. Des examens réguliers sont menés pour veiller à ce que l'aide parvienne bien exclusivement aux civil(e)s qui en ont le plus besoin. Des systèmes sont en place pour enregistrer tout signalement d'aide qui ne parviendrait pas aux bénéficiaires prévus et prendre les mesures correctives nécessaires.

34. Ces mesures rigoureuses de suivi et de supervision sont détaillées dans les rapports dans lesquels le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité l'examen des opérations nécessitant un accès par les frontières et les lignes de front (S/2018/617 et S/2020/401), ainsi que dans son rapport sur l'examen des opérations humanitaires des Nations Unies en République arabe syrienne (S/2021/1030).

Mécanismes de distribution transfrontière

35. Dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, l'assistance humanitaire est acheminée au moyen des différents mécanismes de distribution de l'aide à travers la frontière. Les denrées alimentaires et les articles non alimentaires sont fournis directement (assistance en nature) ou, dans certains cas, indirectement au moyen d'espèces ou d'un système de bons d'achat. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire en nature ou d'articles non alimentaires sont sélectionnés en fonction de l'évaluation des besoins entreprise par les organisations humanitaires et sur la base de critères d'éligibilité et de vulnérabilité convenus. Les partenaires humanitaires dans le nord-ouest effectuent les distributions à un moment et en un lieu précis, souvent chaque mois, sur une place de marché ou un autre lieu central, ou par la voie de distributions porte-à-porte (notamment du fait des mesures préventives liées à la COVID-19). Les personnes doivent présenter une pièce d'identité correspondant au nom inscrit sur les listes de distribution vérifiées par les partenaires de réalisation.

36. Les partenaires humanitaires utilisent les structures sanitaires existantes pour fournir aux groupes de population du nord-ouest de la République arabe syrienne des soins de santé vitaux. À ce titre, le Groupe sectoriel pour la santé joue un rôle de coordination essentiel en veillant à ce que les articles médicaux soient distribués sur la base des besoins recensés et des ressources existantes. On procède régulièrement à l'établissement de priorités parmi les structures sanitaires, sur la base de critères établis tels que la population totale d'une zone, le nombre de personnes desservies par un même établissement sanitaire, l'infrastructure et le personnel qui se consacre aux soins de santé primaire, ainsi que les systèmes d'aiguillage des patients et de

surveillance. C'est au niveau des établissements sanitaires qu'on recueille les informations nécessaires pour déterminer les besoins sur une base mensuelle, les taux d'utilisation et les lacunes, l'objectif étant de définir des besoins essentiels pour sauver des vies et maintenir le niveau voulu de soins médicaux. Sur la base des informations recueillies au moyen du mécanisme de compte rendu régulier et de demandes ponctuelles, ainsi qu'au moyen de consultations menées auprès des partenaires du secteur de la santé, parmi lesquels des hôpitaux et des ONG actives de part et d'autre de la frontière, l'OMS établit des calendriers de distribution mensuelle de médicaments et articles médicaux essentiels pour assurer la continuité des soins dans la région. Des outils tels que le système de suivi des ressources et des services sanitaires disponibles sont utilisés pour collecter des données auprès des partenaires afin de déterminer la disponibilité des services sanitaires et leurs capacités respectives. Pour garantir l'efficacité et la qualité des filières d'approvisionnement, l'OMS fait appel à des contrôleurs tiers, qui assurent le suivi de la distribution des fournitures jusqu'aux utilisateurs finaux.

37. D'autres formes d'assistance sont fournies au moyen d'un large éventail de services, y compris, mais sans s'y limiter, l'approvisionnement des installations médicales existantes en articles de santé essentiels, l'approvisionnement des écoles en combustible, la fourniture de services de protection pour les cas de violence de genre et le soutien aux activités de subsistance. L'aide comprend également le versement de salaires au personnel médical et aux enseignants.

Figure I

Nombre de bénéficiaires ciblés par une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires (voir annexe II) acheminée par convois humanitaires transfrontières, par type d'aide : août et septembre 2021 (moyenne mensuelle)

(En milliers)

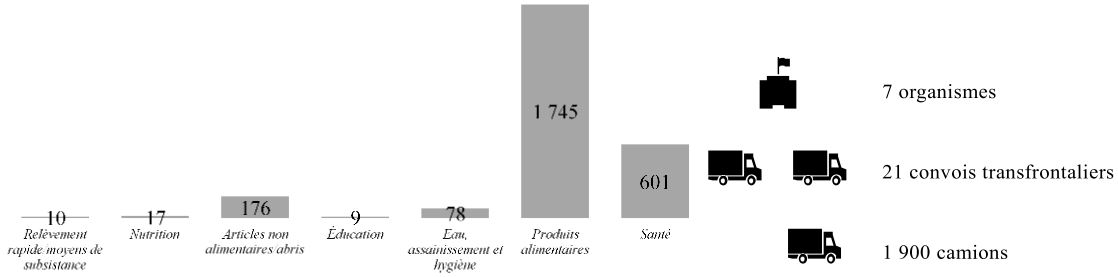

Tableau 2

Nombre de bénéficiaires de l'aide acheminée à travers la frontière, par secteur et par district : octobre et novembre 2021 (moyenne mensuelle)

Province	*District*	*Relèvement rapide/ moyens de subsistance*	*Éducation*	*Alimentation*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Nutrition*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Afrin	870	–	133 075	–	–	–	–
Alep	Bab	1 327	–	–	–	375	–	–
Alep	Izaz	2 307	–	238 808	9 500	46 275	–	7 950
Alep	Jarablos	161	–	–	–	750	–	–

Province	*District*	*Relèvement rapide/ moyens de subsistance*	*Éducation*	*Alimentation*	*Santé*	*Articles non alimentaires/ abris*	*Nutrition*	*Eau, assainissement et hygiène*
Alep	Jabal Semaan	93	–	57 500	–	15 000	–	7 500
Edleb	Harem	3 647	–	1 191 130	591 900	67 125	17 370	38 550
Edleb	Edleb	1 208	9 000	124 715	–	35 250	–	23 750
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	–	–	10 800	–	–

38. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins d'information établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés, dans lesquels figuraient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter une aide bilatérale ainsi que d'autres formes d'assistance humanitaire à la République arabe syrienne.

Activités de relèvement rapide et de subsistance

39. L'ONU et ses partenaires accompagnent des projets d'activités de relèvement rapide et de subsistance axés sur cinq domaines : a) la réparation et le relèvement d'infrastructures civiles essentielles ; b) l'enlèvement des débris et des déchets solides ; c) les activités génératrices de revenus et les interventions fondées sur le marché ; d) la formation professionnelle et la formation qualifiante ; e) la cohésion sociale et les interventions communautaires.

40. Afin d'atténuer les effets de la récession économique et de la pandémie de COVID-19, les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont proposé une palette de moyens de subsistance au cours de la période considérée. Par exemple, les programmes de travail contre rémunération ont généré des revenus tout en stimulant la remise en état d'infrastructures civiles essentielles, telles que les écoles et les hôpitaux, et en offrant la possibilité de fabriquer localement des articles essentiels, comme des masques. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, plus de 1 650 personnes ont pu obtenir un emploi temporaire, par exemple grâce au dispositif espèces contre travail, ce qui leur a permis de subvenir aux besoins de plus de 8 200 personnes, et 1 000 personnes ont pu obtenir un emploi régulier, et subvenir ainsi aux besoins de plus de 5 000 personnes ; enfin, 1 300 personnes ont reçu une formation professionnelle. Au moyen de l'assistance transfrontière, dans les provinces d'Edleb et d'Alep, les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont ouvert des possibilités d'emploi de courte durée pour 1 100 personnes, avec des retombées concrètes pour 5 700 personnes dans 16 communautés réparties dans 9 sous-districts ; ils ont aidé 267 personnes à créer une entreprise, ce dont ont bénéficié plus de 1 300 personnes ; ils ont assuré une formation à 2 100 personnes dans 18 communautés. À Afrin, 150 ménages ont reçu une assistance fondée sur les marchés. Pour faire face à la multiplication des cas de maladie respiratoire au cours de l'hiver et dans le cadre de la prévention de la COVID-19, les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont produit et distribué 3,3 millions de masques en tissu réutilisables dans les provinces d'Edleb et d'Alep.

41. Les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont restauré des infrastructures civiles essentielles afin de renforcer les services de base − un centre médical dans le Rif-Damas ainsi qu'une école de sages-femmes et une résidence pour les jeunes à Deïr el-Zor − et ils ont procédé à l'enlèvement de débris et à la gestion de déchets. Plus de 500 000 personnes ont bénéficié de ces activités. Les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont également retiré 13 000 mètres cubes de débris dans le nord-ouest de la République arabe

syrienne, remis en état deux structures médicales − à Daret Izze et à Bal el-Haoua, dans la province d'Edleb − ainsi que 10 structures éducatives − dans trois sous-districts de la province d'Alep. De plus, l'accès à des services de base tels que l'électricité, l'eau et les systèmes d'assainissement a été restauré au bénéfice de 3 800 ménages répartis dans 12 communautés de huit sous-districts des provinces d'Alep et d'Edleb. Les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont également remis en état huit kilomètres de voies d'accès et de systèmes d'évacuation des eaux dans la province d'Edleb. En 2021, dans le cadre de l'action menée au titre de la prévention des inondations à l'approche de la saison hivernale, les partenaires en question ont remis en état une centaine de kilomètres de routes et de systèmes de drainage adjacents dans six sous-districts d'Edleb et dans cinq sous-districts d'Alep, c'est-à-dire presque deux fois plus qu'en 2020.

42. Plusieurs projets de relèvement rapide et de subsistance visaient à renforcer la cohésion sociale au niveau local. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, les partenaires des activités de relèvement rapide et de subsistance ont également favorisé la cohésion sociale au moyen de 14 initiatives de proximité, mobilisant près de 1 400 personnes, et 6 initiatives de proximité ont été menées dans quatre sous-districts des provinces d'Edleb et d'Alep.

43. Le rapport du Secrétaire général (S/2021/1030), établi en réponse au paragraphe 2 de la résolution 2585 (2021) du Conseil de sécurité, contient davantage de détails sur les projets de relèvement rapide menés dans le cadre des opérations humanitaires des Nations Unies.

Accès humanitaire

44. Pour fournir une aide humanitaire, les organismes des Nations Unies et tous leurs partenaires humanitaires doivent pouvoir bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin sur tout le territoire de la République arabe syrienne. L'action humanitaire fondée sur des principes repose sur la capacité d'étudier les besoins et de dispenser une aide, d'en assurer le suivi et d'en évaluer les effets de manière indépendante, notamment en dialoguant régulièrement et directement avec les personnes touchées. La situation de l'accès en République arabe syrienne demeure complexe, les divers secteurs géographiques n'étant pas desservis de la même manière et les services étant régis par des modalités opérationnelles variées. Plus de 1 800 membres du personnel des Nations Unies sont en poste dans le pays et plus de 600 sont déployés dans des pôles humanitaires situés hors de Damas (Alep, Deïr el-Zor, Hama, Homs, Lattaquié, Qamichli, Soueïda et Tartous). Par ailleurs, 3 610 membres du personnel de l'UNRWA sont déployés sur l'ensemble du territoire. Cette présence décentralisée du personnel des Nations Unies accroît sa proximité avec les populations touchées et sa capacité d'accéder aux zones où elles se trouvent. Dans tout le pays, l'aide humanitaire est distribuée et assurée principalement par des acteurs nationaux, notamment des ONG et le Croissant-Rouge arabe syrien.

Accès dans les zones contrôlées par le Gouvernement

45. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement, l'accès à certaines populations et enclaves pour lesquelles des autorisations administratives et de sécurité sont nécessaires est demeuré difficile – notamment à Chafouniyé, Meïdaa et Kafr Batna, dans la Ghouta orientale, à Beït Jinn et Mazraat Beït Jinn dans la partie ouest de Rif-Damas, ainsi qu'à Hajar Assouad, dans le district de Deraa du Rif-Damas, à Sokhné dans le district de Tadmor de la province de Homs, et à Fiq, dans le district du même nom de la province de Qouneïtra.

46. Dans la province de Deraa, l'ONU et ses partenaires humanitaires ont repris leurs activités d'assistance du fait que l'accès avait été restauré et que les conditions de sécurité avaient été stabilisées (à compter de septembre). Au cours de la période considérée, des produits alimentaires ont pu être de nouveau distribués, des services de santé et de nutrition ont été assurés au moyen de dispensaires fixes ou mobiles, et des articles de secours essentiels ont été fournis. Les acteurs humanitaires ont continué d'apporter leur assistance à la remise en état de maisons et à la restauration des services publics, s'agissant notamment de trois stations de pompage à El-Achari, de la boulangerie de Deraa el-Balad et de 11 établissements scolaires endommagés.

47. Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs ont continué de se rendre sur le terrain, aux côtés d'organisations non gouvernementales nationales et du Croissant-Rouge arabe syrien, pour effectuer des missions d'évaluation et de surveillance ainsi que de soutien logistique et administratif. Entre le 21 septembre et le 15 novembre, 1 610 déplacements au titre d'activités régulières relatives aux programmes ont été comptabilisés, rendus possibles au titre d'un programme approuvé ou grâce à une autorisation générale, soit une diminution de 23 % par rapport aux mois d'août et de septembre, lorsque 2 097 missions de ce type s'étaient déroulées (voir tableau 3)[1].

Tableau 3
Nombre total de missions menées au titre d'un programme approuvé ou d'une autorisation générale[a] depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par type : du 21 septembre au 15 novembre 2021

Type d'arme	*Autorisation générale*	*Programme approuvé*	*Nombre total*
Missions d'évaluation	19	5	24
Missions d'escorte des convois d'aide	461	15	476
Missions de surveillance	1 084	7	1 091
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	14	5	19
Total	**1 578**	**32**	**1 610**

[a] Les missions menées au titre d'un programme approuvé ou d'une autorisation générale ne nécessitent pas l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères.

[1] Le personnel des Nations Unies et les prestataires de services extérieurs opérant dans les centres humanitaires hors de Damas obtiennent une « autorisation générale » pour pouvoir se déplacer dans le cadre des activités prévues au titre des programmes, ce qui permet un accès régulier et réduit les exigences bureaucratiques.

Figure II

Nombre total de missions menées au titre d'un programme approuvé ou d'une autorisation générale depuis l'intérieur de la République arabe syrienne par des organismes des Nations Unies, des prestataires extérieurs ou des facilitateurs, par province : du 21 septembre au 15 novembre 2021

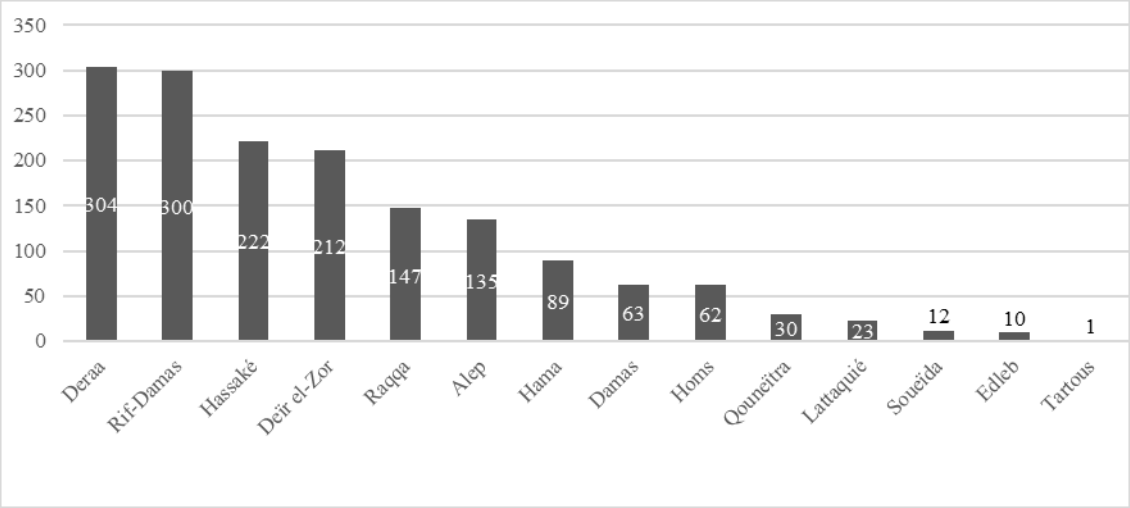

48. En ce qui concerne les missions nécessitant l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères, l'ONU a présenté 194 nouvelles demandes, dont 160 (82 %) ont été approuvées (voir tableau 4). Ce chiffre tient compte du délai de réponse de 10 jours du Ministère des affaires étrangères et ne prend pas en compte les demandes qui ont été soumises mais qui sont toujours en cours de traitement.

Tableau 4

Missions menées à l'intérieur de la République arabe syrienne ayant nécessité l'approbation expresse du Ministère des affaires étrangères : du 21 septembre au 15 novembre 2021

Type de demande	*Nombre demandé*	*Demandes approuvées*	*Pourcentage approuvé*
Missions d'évaluation	54	47	87
Missions d'escorte des convois d'aide	24	21	88
Missions de surveillance	81	62	77
Missions de sécurité et d'appui logistique ou administratif	35	30	86
Missions d'évaluation des engins explosifs	–	–	–
Total	**194**	**160**	**82**

Note : Les missions du personnel des Nations Unies qui ont pour point de départ Damas ou qui traversent les lignes de front nécessitent l'autorisation expresse du Ministère des affaires étrangères. Les chiffres figurant dans le tableau 4 reposent sur les données internes communiquées par les organismes des Nations Unies et correspondent aux demandes faites et aux autorisations obtenues durant la période considérée dans le présent rapport (du 21 septembre au 15 novembre). Des différences sont donc possibles par rapport aux chiffres consignés par le Gouvernement de la République arabe syrienne, avec lequel des pourparlers sont en cours, afin d'aligner les méthodes suivies.

Accès au nord-ouest de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

49. Depuis avril 2020, l'ONU dialogue avec les diverses parties en présence pour faciliter les opérations nécessitant la traversée des lignes de front. Depuis juillet 2021, elle est régulièrement en contact avec ces diverses parties pour mettre au point une modalité opérationnelle qui soit acceptable par toutes et prenne en compte les vues divergentes qui sont exprimées, notamment au sujet des instances qui participeraient aux livraisons acheminées à travers les lignes de front et de celles qui seraient autorisées à distribuer l'aide. Toutes les parties ont fait part de leur appui de principe aux opérations impliquant la traversée des lignes de front. Cinq notes verbales ont été adressées au Gouvernement de la République arabe syrienne pour solliciter un droit d'accès. De nombreux contacts ont été établis avec des représentants du Gouvernement turc et les autorités de facto d'Edleb, dans le cadre des pourparlers relatifs au droit d'accès. Toutefois, dans des conditions de sécurité aussi aléatoires, il est demeuré difficile d'obtenir toutes les approbations et les garanties de sécurité correspondantes nécessaires, ce qui explique certains des retards constatés.

50. À la suite des négociations relatives à l'accès, deux convois ont pris la route en direction des lignes de front. Le 31 août, le PAM a mené à bien une première livraison d'articles relevant de l'assistance alimentaire et nutritionnelle, depuis la ville d'Alep (province d'Alep), contrôlée par le Gouvernement, jusqu'à un entrepôt de Sarmada (province de Sarmada). Cette assistance suffirait à subvenir aux besoins de 43 500 personnes pendant un mois. La deuxième livraison à travers les lignes de front a eu lieu les 9 et 10 décembre, les autorisations nécessaires ayant été obtenues de toutes les parties. Le PAM a ainsi pu fournir une assistance multisectorielle, en matière d'alimentation et de nutrition, au bénéfice de 43 500 autres personnes, ainsi que des articles en provenance du FNUAP, de l'OMS et de l'UNICEF, qui ont été stockés dans l'entrepôt de Sarmada. Le convoi devait initialement parvenir à destination entre le 9 et le 11 novembre, mais ces dates ont été repoussées (entre le 28 et le 30 novembre), et il est finalement parvenu à destination. Les autorités locales ont été prévenues moins de quatre jours avant la date d'arrivée initialement prévue du convoi pour mettre en place les garanties de sécurité requises.

51. L'ONU continue de dialoguer avec les parties concernées au sujet de l'assistance supplémentaire à acheminer vers le nord-ouest à travers les lignes de front depuis l'intérieur de la République arabe syrienne, notamment au moyen de convois interorganisations. Un plan a été élaboré pour organiser une série d'opérations interorganisations du système des Nations Unies régulières et prévisibles à travers les lignes de front, avec pour objectif de prêter une assistance multisectorielle dans les six mois à venir. Ce plan prévoit l'acheminement régulier d'aide à travers les lignes de front à destination de sites bien définis, des convois devant traverser chaque mois les lignes de front pour approvisionner les entrepôts. Le plan est axé sur des convois humanitaires interorganisations, sans accompagnement, devant acheminer des marchandises vers des quartiers des sous-districts définis comme prioritaires dans les provinces d'Edleb et d'Alep, où résident 593 000 personnes. Les priorités ont été définies sur la base de l'objectif d'une optimisation des résultats de l'action menée. Le plan semestriel en question a été communiqué à toutes les parties le 27 octobre.

52. Le 17 novembre, le PAM a reçu l'approbation des parties concernées pour aller de l'avant selon les modalités définies à la fin du mois d'août pour la distribution d'articles humanitaires acheminés à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Il est prévu qu'une équipe locale du PAM commence à distribuer les articles en question au cours de la seconde moitié du mois de décembre. Selon ce modèle de distribution directe, le PAM remet les marchandises transportées aux bénéficiaires, il a la pleine maîtrise et le contrôle total de l'opération. La sélection, le recrutement et la formation de l'équipe de distribution au niveau local

ont débuté. L'ONU envisage d'utiliser ce modèle dans le cadre de futures missions à travers les lignes de front, lorsque ce sera faisable, de telle sorte que l'assistance puisse être fournie sous le contrôle et la direction de l'Organisation.

53. Certes, un premier convoi est arrivé à destination après avoir traversé les lignes de front et des mesures ont été prises pour que d'autres convois soient constitués aux fins de la distribution d'aide supplémentaire, mais un certain nombre d'obstacles restent encore à lever pour obtenir qu'il soit possible d'effectuer des opérations de ce type régulièrement et durablement dans le nord-ouest de la République arabe syrienne. Il demeure essentiel de recevoir dans les délais voulus les garanties de sécurité nécessaires de la part des parties au conflit pour que les convois et leur personnel puissent traverser les lignes de front en toute sécurité, sachant que les tirs d'artillerie, les frappes aériennes, les lignes terrestres et les engins explosifs improvisés représentent des menaces réelles pour la sécurité du personnel humanitaire. Un nouveau système de distribution été mis en place car les parties n'ont pu se mettre d'accord sur l'utilisation des mécanismes de livraison existants. Il est essentiel que toutes s'engagent à ne pas s'ingérer dans les activités humanitaires impliquant une livraison à travers les lignes de front, à quelque étape du processus que ce soit. La responsabilité vis-à-vis des populations touchées est un autre aspect important qui doit être pris en considération, ce qui implique à la fois de s'assurer que les communautés acceptent les livraisons et d'engager un dialogue pour réduire au minimum les risques de réponse négative de la part de communautés ou d'autres groupes résidant à proximité après que l'aide a été distribuée.

Accès au nord-est de la République arabe syrienne à travers les lignes de front

54. Dans le nord-est, l'ONU et les partenaires humanitaires ont pu maintenir un accès humanitaire régulier et viable dans la plupart des secteurs de la province de Hassaké et dans certaines zones de la province de Raqqa.

55. Les efforts déployés pour fournir une assistance médicale suffisante et durable aux régions du nord-est qui ne sont pas placées sous le contrôle du Gouvernement se sont poursuivis. En octobre et en novembre, l'OMS a acheminé des cargaisons par la route et par voie aérienne. Il s'agissait d'un convoi routier de cinq camions, contenant des articles médicaux pour l'hémodialyse, différents types d'insuline, des nécessaires pour tests et des fournitures pour l'action menée au titre de la COVID-19, l'ensemble pesant quelque 50 tonnes et représentant 96 200 traitements ; de trois cargaisons livrées par pont aérien, incluant des vaccins pour l'immunisation de base et contre la COVID-19. Les fournitures de l'OMS acheminées à travers les lignes de front ont été choisies sur la base des évaluations des besoins menées conjointement avec les partenaires de la santé œuvrant dans le nord-est. L'OMS n'a signalé aucun problème opérationnel ou logistique majeur en rapport avec ces livraisons. Bien que l'ONU ait continué d'intensifier l'acheminement de fournitures médicales à travers les lignes de contrôle vers le nord-est, les besoins restent supérieurs aux capacités de réponse. En octobre, seul 1 des 16 hôpitaux publics du nord-est était entièrement fonctionnel, 6 n'étaient pas en mesure de fonctionner et 9 étaient partiellement opérationnels. Les organisations non gouvernementales, qui apportent leur appui à plus de 110 établissements de soins dans le nord-est du pays, ont continué d'essuyer des retards dans la mise en place de chaînes d'approvisionnement fiables, ce qui a entraîné des pénuries de médicaments essentiels tels que les médicaments pédiatriques, l'insuline et les médicaments contre les maladies cardiovasculaires et la tuberculose, ainsi qu'une pénurie de fournitures de laboratoire et de traitement contre la malnutrition aiguë. Les services de santé ont continué à pâtir des difficultés d'accès et des effets du sous-investissement.

56. En moyenne, le PAM est venu chaque mois en aide à quelque 650 000 personnes dans les zones du nord-est non contrôlées par le Gouvernement et a mené d'autres activités, comme des interventions axées sur la nutrition et des programmes d'alimentation scolaire. Toutes les denrées alimentaires distribuées par le PAM dans ces zones ont été livrées à partir de ses entrepôts en République arabe syrienne, puis expédiées à ses partenaires coopérants pour qu'ils procèdent aux distributions. L'UNICEF a livré des articles non alimentaires pour un montant de 600 000 dollars dans le nord-est du pays, dont 100 000 lots de supports pédagogiques, ainsi que des fournitures d'hygiène, pour un montant de 48 000 dollars, et 600 nécessaires pour la saison hivernale.

57. D'autres zones, notamment celles de Manbej et d'Aïn el-Arab, sont restées difficiles d'accès pour les organismes des Nations Unies depuis Damas, aucun accord n'ayant été conclu entre les parties en présence. L'accès à travers les lignes de front demeure restreint entre Ras El-Aïn et Tell Abiad, et il est actuellement impossible pour l'ONU d'acheminer de l'aide dans cette zone. En 2019 et 2020, l'ONU a demandé l'autorisation de franchir les lignes de front pour évaluer la situation mais n'a pu obtenir l'accord de toutes les parties quant à la composition de la mission. La dernière demande en date soumise au Gouvernement de la République arabe syrienne, le 6 octobre, demeure en suspens. Le 7 novembre, l'OMS et l'UNICEF ont sollicité un accès pour distribuer des vaccins contre la COVID-19 ; cette demande a été approuvée par le Gouvernement le 6 décembre.

58. Le plus récent convoi humanitaire de l'ONU à avoir atteint Roukban depuis l'intérieur du pays a été acheminé en septembre 2019. L'accès des camions commerciaux, empruntant des routes informelles, a été sporadique. Depuis que le Gouvernement jordanien a décidé, en mars 2020, de fermer la frontière pour endiguer la propagation de la COVID-19, les patient(e)s de Roukban ayant besoin de soins médicaux ne peuvent plus accéder à la clinique de l'ONU située du côté jordanien. Les patient(e)s se trouvant dans un état grave continuent d'être aiguillé(e)s vers Damas, en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, mais celles et ceux qui étaient parti(e)s pour obtenir un traitement n'ont pas été autorisé(e)s à revenir à Roukban.

Accès à la République arabe syrienne par les frontières

59. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué de s'employer à régler les problèmes logistiques et opérationnels que pose la réduction à un seul point de passage de la frontière autorisé par suite de l'adoption des résolutions 2533 (2020) et 2585 (2021) du Conseil de sécurité. Toute l'aide humanitaire des Nations Unies destinée au nord-ouest du pays continue d'être acheminée par le point de passage de Bab el-Haoua, 2 386 camions d'aide humanitaire y ayant transité depuis l'entrée en vigueur de la résolution 2585 (2021) du Conseil. Les livraisons transfrontières ont de nouveau sensiblement augmenté, proportionnellement aux besoins massifs recensés dans le nord-ouest.

60. Le mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire a poursuivi ses opérations conformément au mandat dont il avait été investi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2449 (2018), 2504 (2020), 2533 (2020), et 2585 (2021). Le mécanisme a permis l'inspection de 21 chargements dont il a été vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, répartis entre 1 900 camions passés en République arabe syrienne depuis la Turquie en octobre et novembre, tous par Bab el-Haoua. Ces convois ont porté à 52 202 le nombre de camions contrôlés depuis le début des opérations (42 230 acheminés par Bab el-Haoua, 5 268 par Bab el-Salam, 4 595 par Ramta et 109 par Yaaroubiyé). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur

caractère humanitaire n'a pas été mis en doute. L'ONU a donné un préavis de quarante-huit heures au Gouvernement de la République arabe syrienne chaque fois qu'un camion franchissait la frontière, l'informant des articles humanitaires à livrer, du nombre de camions, de l'organisme des Nations Unies concerné et du district de destination. Le mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part du Gouvernement turc.

Visas et enregistrements

61. Les organismes des Nations Unies ont continué de coopérer avec le Gouvernement de la République arabe syrienne pour que les visas nécessaires soient délivrés en temps voulu à leur personnel (voir tableau 5).

Tableau 5
Demandes de visas présentées par les organismes des Nations Unies : du 21 septembre au 15 novembre 2021

Type de demande	*Nombre demandé*	*Demandes approuvées*	*Nombre rejeté*	*Nombre de demandes en instance*
Demandes de visas présentées pendant la période considérée	115	76	2	37
Demandes de renouvellement de visas présentées pendant la période considérée	168	113	–	55
Demandes de visas en instance présentées avant la période considérée[a]	72	27	2	35
Demandes de renouvellement de visas en instance présentées avant la période considérée[b]	59	59	–	7

[a] L'ONU a retiré huit demandes en instance présentées avant la période considérée.
[b] En attente d'approbation depuis janvier 2021.

62. En tout, 41 organisations non gouvernementales internationales sont habilitées par les autorités nationales à exercer des activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux

63. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont continué d'exécuter leurs programmes dans des secteurs où se succèdent les affrontements fréquents entre les parties au conflit, les frappes aériennes et les échanges de tirs d'artillerie indirects et autres attaques. Le personnel humanitaire intervient également dans des secteurs particulièrement exposés aux munitions non explosées, aux restes explosifs de guerre et aux mines terrestres.

64. D'après les informations disponibles, des centaines d'agent(e)s humanitaires ont été tué(e)s depuis le début du conflit, parmi lesquel(le)s 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies, dont 20 membres du personnel de l'UNRWA, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. En outre, de nombreux(ses) employé(e)s d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales ont été tué(e)s.

65. Au 23 novembre, 17 fonctionnaires du système des Nations Unies [tou(te)s de l'UNRWA] étaient toujours détenu(e)s − dont 3 depuis octobre − ou porté(e)s disparu(e)s.

III. Observations

66. Au bout de dix ans de conflit, la vie devient de plus en plus difficile pour plusieurs millions d'individus en République arabe syrienne. La situation socioéconomique continue d'empirer, les services sociaux de base sont mis à rude épreuve et l'insécurité alimentaire va s'aggravant. De surcroît, épuisé par des années de conflit, de pauvreté et par la pandémie de COVID-19, le peuple syrien va devoir affronter un autre hiver rigoureux.

67. Certes, la réponse aux besoins immédiats demeure la priorité pour sauver des vies, mais il est tout aussi essentiel de mettre en œuvre un relèvement rapide et des activités axées sur les moyens de subsistance à l'échelle du pays pour répondre à ces besoins cruciaux de manière viable et efficace, avec des ressources limitées. La prévention de la violence fondée sur le genre et les interventions destinées à répondre aux besoins des survivant(e)s doivent constituer des priorités, tout comme il est primordial de prendre des mesures propres à remédier aux inégalités structurelles entre femmes et hommes, notamment en accordant la priorité aux besoins des femmes et des filles sur le plan économique et en matière de résilience. Du fait que les familles peinent à trouver de quoi se nourrir, je crains qu'un grand nombre d'entre elles aient recours à des pratiques préjudiciables, comme le mariage d'enfants ou l'exploitation sexuelle.

68. Nonobstant l'accord de cessez-le-feu conclu en mars 2020 dans le nord-ouest et les accords locaux plus récents conclus dans le sud du pays, des civil(e)s sont encore tué(e)s ou blessé(e)s et des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées au cours de la période considérée. Ce mépris flagrant pour la vie des civil(e)s continue de me consterner. Toutes les parties au conflit doivent respecter et protéger les civil(e)s et les infrastructures civiles conformément au droit international humanitaire et prendre toutes les précautions possibles pour éviter, et en tout état de cause, réduire au minimum, les pertes accidentelles en vies humaines parmi la population civile, les blessures qui pourraient être causées aux civil(e)s et les dommages occasionnés aux biens de caractère civil. Je rappelle à tous les États, en particulier à ceux qui exercent une influence directe sur les parties au conflit, qu'ils sont tenus de prendre des mesures actives pour assurer le respect du droit international humanitaire, y compris en ce qui concerne la protection des civil(e)s.

69. L'ONU met actuellement en œuvre un plan destiné à permettre le passage des lignes de front par des convois interorganisations vers le nord-ouest de la République arabe syrienne. S'il est effectivement exécuté, ce plan rendra les opérations menées à travers les lignes de front plus prévisibles et plus efficaces. L'ONU fait tout ce qui est en son pouvoir pour assurer ces livraisons et les distributions qu'elles rendent possible. Si d'importants progrès ont été réalisés pour intensifier l'intervention humanitaire dans son ensemble et faciliter l'accès à travers les lignes de front, il demeure complexe de mettre en place des opérations régulières et prévisibles, d'autant plus que cela rend parfois nécessaire de traverser des lignes de conflit actives. Je prie instamment toutes les parties de redoubler d'efforts pour faciliter l'action menée par l'ONU pour acheminer de l'aide directement auprès des plus vulnérables en temps opportun, notamment en accordant les autorisations et les garanties de sécurité nécessaires dans les délais voulus.

70. Bien que l'ONU poursuive ses efforts pour renforcer l'accès aux régions du nord-ouest depuis l'intérieur du pays, les convois acheminés à travers les lignes de front, aussi réguliers soient-ils, ne pourront jamais rivaliser en taille ni en importance avec les opérations transfrontières. L'assistance transfrontière demeure essentielle pour sauver des vies, au bénéfice de millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest du pays. Je demande de nouveau à toutes les parties au conflit de

permettre, conformément au droit international humanitaire, aux secours humanitaires d'atteindre rapidement et sans entrave les civils qui en ont besoin, et ce, de manière impartiale et sans aucune distinction de caractère défavorable.

71. La COVID-19 demeure une source de préoccupation majeure dans toute la République arabe syrienne. je reste profondément préoccupé par le fait que seulement 2,6 % de la population présente un parcours vaccinal complet. Il demeure essentiel d'acheminer en temps voulu des vaccins contre la COVID-19 en République arabe syrienne en utilisant toutes les modalités d'accès. Je rappelle une fois encore combien il est important d'augmenter massivement l'ampleur et le rythme des vaccinations afin de protéger des vies et des moyens de subsistance.

72. En mars 2020, j'ai plaidé en faveur de la levée des sanctions qui pourraient entraver l'accès aux fournitures médicales essentielles, au soutien sanitaire dans la lutte contre la COVID-19 ou aux denrées alimentaires en République arabe syrienne. Il est encourageant de constater qu'un dialogue technique entre les États Membres concernés et les acteurs humanitaires est en cours au sujet des sanctions et des opérations humanitaires ayant trait à la République arabe syrienne. J'espère que les parties concernées pourront trouver des moyens de s'attaquer aux problèmes entravant l'action de plusieurs intervenants humanitaires dans le pays pour ce qui est de l'accès à des services financiers fiables et appropriés.

73. Malheureusement, les besoins s'accroissent plus vite que notre capacité d'y répondre. Il est essentiel de mobiliser des ressources financières suffisantes pour que les filières auxquelles il est nécessaire de faire appel pour assurer l'ensemble des interventions soient effectivement disponibles. Je demande aux pays donateurs de promettre un soutien généreux au Plan de réponse humanitaire révisé, qui demeure gravement sous-financé, et de permettre l'acheminement rapide d'une assistance humanitaire ainsi que l'exécution des mesures de protection sociale en cours, tout au long de la pandémie et dans son prolongement. Les populations tiennent absolument à reprendre le cours de leur vie, mais pour ce faire, il est absolument crucial que le conflit cesse, que ces populations bénéficient d'une aide vitale, qu'un soutien soit apporté au relèvement rapide et que les droits humains soient respectés. Il incombe à toutes les parties concernées de multiplier les efforts pour offrir aux Syriennes et aux Syriens dans le besoin une vie plus digne et matière à espérer pour l'avenir.

74. Mon Envoyé spécial poursuit son action en vue de la libération sans conditions des personnes arbitrairement privées de liberté, la priorité devant être accordée aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes malades. La majorité de ces personnes étant détenues par le Gouvernement de la République arabe syrienne, j'exhorte le Gouvernement et les autres parties à donner des informations sur le sort des personnes détenues, à indiquer l'endroit où elles se trouvent et à permettre aux organismes humanitaires et de défense des droits de l'homme d'accéder à tous les lieux de détention. Toutes les personnes détenues doivent recevoir notification, dans le plus court délai, de toute accusation portée à leur encontre, bénéficier d'un procès équitable et rapide et être immédiatement libérées s'il s'avère qu'elles sont détenues de manière arbitraire. Les décès en détention doivent faire l'objet d'une enquête rapide et transparente ; les responsables doivent être traduits en justice et les familles des défunts doivent être informées et indemnisées en cas de décès provoqué par un acte illicite. Si l'on ne s'attaque pas à la question de la privation arbitraire de liberté, il sera impossible de mettre en place une justice crédible, de parvenir à une véritable réconciliation et d'instaurer une paix durable.

75. L'impunité persistante en ce qui concerne les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire demeure extrêmement préoccupante. Les responsables doivent répondre de leurs actes. Je demande à toutes les parties au conflit, en particulier au Gouvernement de la République arabe syrienne, ainsi qu'à

tous les États concernés, à la société civile et aux organismes des Nations Unies, de coopérer pleinement avec le Mécanisme international impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011, notamment en fournissant les informations et les documents voulus. L'obligation d'appliquer le principe de responsabilité en cas de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire et d'atteintes graves à ces droits est à la fois une exigence juridique et un élément essentiel pour l'instauration d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

76. Eu égard aux graves préoccupations qui ont été exprimées à maintes reprises au sujet de la protection des civil(e)s et d'autres questions relatives aux droits humains en République arabe syrienne, j'exhorte de nouveau le Gouvernement de la République arabe syrienne à coopérer avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme, notamment en mettant en place une présence sur le terrain destinée à protéger et à promouvoir les droits humains.

77. Je prie instamment les parties syriennes d'engager un processus politique de plus vaste portée pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et de veiller à ce que la Commission constitutionnelle s'acquitte efficacement de sa mission de rédaction. Il est crucial de parvenir rapidement à un consensus au sujet d'un dispositif de rédaction crédible afin que le processus de rédaction puisse aller de l'avant et qu'il soit possible de retourner à Genève pour y tenir une septième session productive.

78. Les civil(e)s continuent de subir les répercussions des hostilités, aussi un cessez-le-feu à l'échelle du pays est-il nécessaire plus que jamais. L'action menée par mon Envoyé spécial pour instaurer un processus concret, mutuel et réciproque à cette fin pourrait contribuer à instaurer la confiance et à faire progresser le processus politique conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015). Toutes les parties au conflit syrien qui exercent une influence et sont investies de l'autorité nécessaire pour promouvoir le progrès vers la paix ont une responsabilité à cet égard. La détresse des civil(e)s contraint toutes les parties concernées à prendre des mesures pragmatiques sur la voie d'une paix durable pour le peuple syrien, qui endure des souffrances inimaginables depuis bien trop longtemps.

Annexe I

Attaques dont des civil(e)s auraient été victimes en octobre et en novembre 2021, enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*

Province d'Edleb

- Le 16 octobre, au moins 10 civil(e)s ont été tué(e)s et une usine alimentaire a été endommagée, lorsque, selon l'information rapportée, des frappes terrestres ont visé plusieurs zones de la ville de Sarmada et la route reliant celle-ci et le poste frontière de Bab el-Haoua, dans le nord de la campagne d'Edleb.
- Le 20 octobre, 13 civil(e)s, dont 2 femmes, 1 fille et 3 garçons, ont été tué(e)s et 21 autres civil(e)s, dont 2 femmes et 1 fille, ont été blessé(e)s lorsque des tirs d'artillerie ont frappé Ariha, dans le sud de la campagne d'Edleb. Ces tirs ont atteint de multiples zones résidentielles et marchés locaux, notamment le marché principal, provoquant des dégâts.
- Le 27 octobre, un garçon a été tué et six civiles (deux femmes et quatre filles) ont été blessées lorsque, selon l'information reçue, des frappes terrestres ont touché le camp de déplacé(e)s d'el-Kheir, accueillant des orphelins et des veuves, aux abords de Termanin, dans le nord de la campagne d'Edleb.
- Le 11 novembre, cinq civil(e)s, dont une femme, deux garçons et une fille, ont été tué(e)s lorsque, selon l'information reçue, des frappes aériennes ont touché un hébergement utilisé par des personnes déplacées aux abords de Maarret Misrin, dans le nord de la campagne d'Edleb.

Province d'Alep

- Le 12 octobre, cinq garçons ont été blessés par une frappe terrestre qui aurait touché le village de Kafar Amma, dans les faubourgs ouest d'Alep.
- Le 12 octobre, un civil a été blessé par ce qui a été présenté comme un engin explosif improvisé magnétique, attaché au véhicule d'un membre d'une organisation non gouvernementale humanitaire, qui a explosé à Bab, dans les faubourgs d'Alep.
- Le 19 octobre, une avocate a été arrêtée et placée en détention dans le village de Rajo, dans la zone d'Afrin, dans les faubourgs nord-ouest d'Alep. Elle aurait été transférée dans une prison pour femmes du village de Maarrata, près d'Afrin.
- Le 2 novembre, deux filles et un garçon ont été tué(e)s et trois garçons ont été blessés lorsque, selon l'information reçue, une grenade à main a explosé dans le village de Mgheïr, dans la zone de Jarablos, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 3 novembre, deux civil(e)s ont été blessé(e)s, lorsque, selon l'information reçue, une mine terrestre a explosé dans le village de Dahak Tahtani, dans la zone d'Afrin, dans les faubourgs nord-ouest d'Alep.

* La liste des faits illustre les sujets de préoccupation relatifs aux droits de la personne traités dans le rapport. Toutefois, en raison de l'évolution du conflit et de la perte des réseaux de sources crédibles ou fiables dans de nombreuses zones touchées par le conflit, il est de plus en plus difficile d'établir la véracité de ces faits. La liste, qui ne recense que ceux d'entre eux qui ont été signalés au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et confirmés conformément à la méthode utilisée par le Haut-Commissariat, ne saurait pas être considérée comme exhaustive.

- Le 3 novembre, sept civil(e)s, dont une femme, ont été arrêté(e)s et placé(e)s en détention dans le village d'Iskan, dans le district de Jinderis, dans la zone d'Afrin, dans les faubourgs nord-ouest d'Alep. Les familles des détenu(e)s n'ont pu recevoir aucune information au sujet de la situation de ces personnes.

Province de Hassaké

- Le 12 novembre, deux Iraquiens ont été abattus et trois Iraquiennes blessées, lorsque des hommes armés non identifiés ont pris d'assaut la réception du camp de Hol, dans les faubourgs de Hassaké.

Province de Hama

- Le 17 octobre, trois civil(e)s ont été blessé(e)s lorsque, selon l'information reçue, une mine terrestre a explosé près de la ville de Soran, dans le nord des faubourgs de Hama.
- Le 23 octobre, un civil et une civile ont été blessé(e)s lorsque, selon l'information reçue, une frappe terrestre a touché une zone résidentielle du village de Naaour Jourin, dans la zone de Sqeïlibiyé, dans le nord-ouest des faubourgs de Hama.

Province de Deraa

- Le 30 octobre, deux garçons et une fille ont été tué(e)s lorsque, selon l'information reçue, une mine terrestre a explosé près de la ville de Kteïbé, dans les faubourgs est de Derra.
- Le 12 novembre, une personne civile (secrétaire du parti Baas arabe socialiste syrien) a été abattue sur la route du quartier de Machfa, à Sanameïn, dans les faubourgs nord de Deraa.

Province de Deïr el-Zor

- Le 16 octobre, un civil a été tué lors de l'attaque d'une maison dans le village d'el-Zerr, dans les faubourgs est de Deïr el-Zor.
- Le 25 octobre, deux garçons ont été blessés lorsque, selon l'information reçue, une mine terrestre a explosé près d'eux, dans la ville de Soussé, dans les faubourgs est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 27 octobre, un civil a été tué lors d'une fusillade à l'aveugle, selon l'information reçue, pendant l'attaque d'une maison dans le village de Sabha, dans les faubourgs ouest de Deïr el-Zor.
- Le 2 novembre, deux civil(e)s ont été tués, selon l'information reçue, par des tirs en provenance d'un véhicule, dans le village de Haouaej Abou Massaa, dans les faubourgs ouest de Deïr el-Zor.
- Le 6 novembre, deux civils d'une même famille ont été tués par des tirs venant d'une voiture dans le village d'Abou Khachab, dans les faubourgs nord de Deïr el-Zor.

Province de Raqqa

- Le 7 octobre, deux hommes ont été arrêtés et placés en détention dans le camp de déplacé(e)s de Sahlat el-Banat dans la zone de Tell Abiad, dans les faubourgs nord-est de Raqqa. Les familles des détenu(e)s n'ont pu recevoir aucune information au sujet de leur sort ni de l'endroit où se trouvaient ces personnes.

- Le 11 octobre, un civil a été tué et un autre blessé, selon l'information reçue, lors de tirs à un point de contrôle entre la ville d'el-Sabkha et le village de Ghanem el-Ali, dans les faubourgs est de Raqqa.
- Le 11 novembre, un civil a été blessé, selon l'information reçue, lors d'échanges de tirs en provenance d'armes de petit calibre dans le village de Charkarak, dans les faubourgs sud de la zone de Tell Abiad, elle-même située dans les faubourgs nord de Raqqa.

Annexe II

Liste des partenaires humanitaires des Nations Unies participant aux opérations transfrontières

1. Afak
2. ATAA Humanitarian Relief Association
3. Agence d'aide à la coopération technique et au développement
4. Fondation Al Resala
5. Fondation humanitaire Al Sham
6. Al-Ameen for Humanitarian Support
7. Alseeraj for Development & Healthcare
8. Bahar
9. BINAA for Development
10. Basma for Relief and Development
11. Basmeh & Zeitooneh for Relief and Development
12. Young Heart Foundation
13. Bonyan Organization
14. CARE International
15. Children of One World
16. Deutsche Welthungerhilfe e.V. (German Agro Action)
17. Doctors of the World Turkey
18. GOAL
19. Ghiras Al Nahda
20. Global Communities
21. Hand in Hand for Aid and Development
22. Handicap International
23. Hope Revival Organization
24. Human Appeal Turkey
25. Foundation for Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief
26. Humanitarian Initiative Association
27. Humanitarian Relief Association
28. Ihsan for Relief and Development
29. Independent Doctors Association
30. Insan Charity
31. Insani Inisiyatif Dernegi
32. International Humanitarian Relief
33. Islamic Relief

34. KUDRA
35. Maram Foundation for Relief and Development
36. Massrat – The Establishment for Human Care and Development
37. Association Medina
38. Mercy without Limits
39. Mercy-USA for Aid and Development
40. Muzun for Humanitarian and Development
41. NAS
42. Nasaem Khair
43. Conseil norvégien pour les réfugiés
44. Orange
45. Orient for Human Relief
46. msgid « Organisation »
47. People in Need
48. Physicians Across Continents
49. Qatar Charity
50. Société du Croissant-Rouge du Qatar
51. Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants
52. Relief Experts Association – UDER
53. Relief International
54. Entité
55. Entité
56. Entité
57. Organisation humanitaire Sadad
58. Association caritative Saed
59. Organisation Shafak
60. Développement social international
61. Solidarités International
62. Space of Peace
63. Syria Relief
64. Syria Relief and Development
65. Syrian American Medical Society Foundation
66. Syrian Engineers for Construction and Development
67. Syrian Expatriate Medical Association
68. Organisation caritative Takaful Alsham
69. The HALO Trust

70. The Mentor Initiative
71. The Syrian Association for Relief and Development
72. Croissant-Rouge turc
73. Ufuk for Relief and Development
74. Union des Organisations de Secours et Soins Médicaux
75. Violet Organization
76. War Child Holland
77. Fondation Watan
78. White Hands
79. White Hats Organization for sustainable development
80. Woman Support Association
81. Vision du monde International
82. Yol Rehberi Insan Haklari Dernegi